

AAP Biodiversité 2006

L'appel à projets de recherche (AAP) 2006 est conduit dans la même optique que le précédent AAP, afin de renforcer une capacité nationale de recherche et d'expertise dans le domaine de la biodiversité sur le moyen terme, en s'appuyant sur la *Stratégie nationale de recherche sur la biodiversité au service du développement durable* (disponible sur le site de l'IFB, Institut Français de la Biodiversité, <http://www.gis-ifb.org/publications>). Les principes généraux et les contours sont rappelés ci-dessous ainsi que dans le document mentionné.

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) confie à l'Institut Français de la Biodiversité (IFB) la gestion scientifique et l'animation de cet AAP, et à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) la gestion financière et administrative de cet appel en 2006. L'IFB, Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS), a la mission de coordonner les recherches françaises sur la biodiversité, et de promouvoir ces recherches en Europe et à l'International. L'INRA est la personnalité morale portant le GIS IFB.

A titre d'information et afin d'inciter à ne pas présenter des projets trop proches de ceux qui ont été sélectionnés en 2005, les résumés des projets retenus en 2005, ainsi que la liste des équipes partenaires, sont disponibles sur le site de l'IFB. Ils constituent un échantillon non exhaustif des domaines de recherches soutenus sur la biodiversité.

Comme en 2005, les projets ont vocation à améliorer la structuration de la communauté scientifique dans le domaine de la biodiversité. De ce fait, les projets portés par une seule équipe, ou bien ceux où une seule équipe est fortement majoritaire, ne sont pas conseillés. La composition des équipes des projets retenus en 2005 donne de bonnes indications sur les structururations possibles.

Il est proposé de recevoir les projets selon trois catégories :

- *Projets de recherche fondamentale ;*
- *Projets de recherche finalisée ;*
- *Projets s'appuyant sur des plates-formes expérimentales.*

Il est demandé aux porteurs de projets d'identifier eux-mêmes la catégorie dans laquelle ils estiment que leur contribution devrait être évaluée.

1. Objectifs scientifiques et stratégiques

Ce deuxième appel à projets s'inscrit lui aussi dans les suites de la conférence de Paris « Biodiversité, Science et Gouvernance » de 2005 et la motivation qu'elle a insufflée. D'autres actions et conférences tenues dans le même esprit ont eu lieu depuis, par exemple la conférence OSCE1 de Diversitas, à Mexico en Novembre 2005 (<http://www.diversitas-international.org/>). Cette conférence a produit de nombreuses réflexions mettant en relief des thèmes de recherche qu'il est indispensable de promouvoir. Elle a attiré l'attention sur la nécessité de passer à des recherches de plus grande ambition scientifique et d'échelle supérieure. On entend ici par changement d'échelle non pas un changement d'échelle géographique (bien que souhaitable dans certains cas), mais un changement d'échelle dans l'ambition scientifique et la structuration de la communauté scientifique. *A priori*, une thématique donnée devrait pouvoir être couverte par un, voire deux projets réunissant la plupart des acteurs clefs français

L'AAP 2006 reflète aussi le souhait que soient approfondies les problématiques qui ont été insuffisamment abordées jusqu'alors par les communautés scientifiques. En particulier, **la modélisation et l'utilisation d'outils quantitatifs ont été singulièrement absentes dans les réponses au précédent AAP. De plus, des projets de recherche finalisée sur la gestion de la biodiversité ainsi que des projets construits autour de plates-formes n'ont pu être suffisamment soutenus en 2005. L'AAP 2006 permet à ces types de projets d'être analysés avec une grille de lecture appropriée. Les projets portant sur la biodiversité intra-spécifique des ressources génétiques utilisables par l'homme sont éligibles.** L'AAP biodiversité 2006 s'inscrit donc dans une perspective interdisciplinaire de recherche fondamentale et finalisée qui couvre l'ensemble des recherches relatives à la biodiversité.

Cet AAP est ouvert à toutes les équipes françaises de recherche, principalement publiques mais aussi privées, concernées par ce domaine. Compte tenu de la dimension internationale du sujet, les projets proposés peuvent mobiliser des collaborations avec des équipes d'autres pays. La biodiversité des pays du Sud étant particulièrement importante, les collaborations avec les chercheurs de ces pays sont souhaitées. Une attention particulière sera portée aux échanges d'informations Nord/Sud et Sud/Sud ainsi qu'aux responsabilités effectivement assumées par les chercheurs des pays partenaires.

2. Sources d'information et contacts :

Institut Français de la Biodiversité (GIS IFB)

57 rue Cuvier - CP 41

75231 Paris cedex 05

Contacts : ifbanr2006@gis-ifb.org - Site internet : <http://www.gis-ifb.org/>

Site de l'Agence Nationale de la Recherche (GIP ANR) : <http://www.gip-anr.fr/>

Responsable du programme pour l'ANR : Michel Griffon.

Assistance scientifique : Anne Portier.

3. Axes prioritaires de l'AAP de recherche (ifbanr2006)

L'AAP se fonde principalement sur les quatre axes prioritaires de la *Stratégie nationale de recherche sur la biodiversité* (<http://www.gis-ifb.org/publications>).

3.1. Caractériser et évaluer la biodiversité : les projets pourraient notamment

- promouvoir la systématique et renforcer le potentiel d'expertise taxinomique, développer les approches qui concernent l'évolution et la régulation de la biodiversité. La seule description de la biodiversité, en particulier dans le domaine microbien, n'est pas suffisante, mais doit être accompagnée d'autres questions, sur le fonctionnement de cette biodiversité :
- soutenir des dispositifs d'observation à long terme et conforter des bases de données ;
- favoriser le développement de nouvelles techniques d'observation ;
- s'intéresser aux milieux riches en biodiversité de l'Outre-Mer Français.

3.2. Comprendre la dynamique de la biodiversité et prédire ses changements : les projets pourraient notamment

- favoriser le développement de recherches novatrices pluridisciplinaires permettant une approche fonctionnelle de la biodiversité ;
- soutenir l'émergence de modèles permettant de comprendre et de prédire les changements de biodiversité.

3.3. Évaluer les impacts écologiques, économiques et sociaux des changements de biodiversité : les projets pourraient notamment

- soutenir des recherches expérimentales et théoriques visant à comprendre et prédire les effets des changements de biodiversité sur les processus écologiques ;
- promouvoir le développement, la consolidation et la coordination d'équipements de recherche et d'expérimentation dans ce domaine ;
- soutenir les approches à l'interface de l'écologie et des sciences sociales afin de prédire les conséquences économiques et sociales des changements de biodiversité.

3.4. Développer des pratiques d'utilisation durable et de conservation des espèces et de leurs habitats : les projets pourraient notamment

- analyser les bases des choix sociétaux menant à l'érosion ou à la préservation de la biodiversité ;
- développer des approches novatrices visant à optimiser les usages sociaux de la biodiversité ;
- faciliter les relations entre recherche et gestion des écosystèmes.

4. Catégories de projets

Toutes les thématiques indiquées ici ne sont, bien entendu, pas indépendantes. Cependant, l'expérience a montré que les projets pouvaient se ranger en trois grandes catégories. Les porteurs de projets **doivent** indiquer la catégorie dans laquelle ils se placent.

4.1. Projets de recherche fondamentale

Cette catégorie est la plus courante. Elle correspond à l'effort qu'il est nécessaire de fournir aux plans théorique et expérimental pour découvrir, comprendre, préserver et utiliser

de manière durable la biodiversité. La plupart des projets de l'AAP 2005 sont à mettre dans cette ligne.

4.2. Projets de recherche finalisée pour la mise en œuvre de la stratégie de recherche en biodiversité

Ces projets, dont la finalité sera plus appliquée, la portée moins généralisable et l'objet souvent plus circonscrit géographiquement, devront faire preuve de la même rigueur scientifique que les autres. Le simple fait de faire des recherches portant sur un sujet d'actualité ou d'importance majeure en biodiversité ne constitue pas un substitut à la qualité scientifique. Ces projets de recherche appliquée peuvent correspondre à des études de cas mais doivent toujours avoir trait à une question d'ordre général.

Les recherches pourraient porter par exemple sur les outils d'évaluation et les indicateurs de gestion de la biodiversité, sur la conception de cadres de gestion et de développement de la connaissance des zones de biodiversité marine, d'espaces naturels remarquables, de « nature ordinaire » ou d'espaces urbains ou fortement anthropisés. Les recherches pourraient également participer à l'avancée de la connaissance sur la diversité biologique en vue de politiques de prévention de la santé humaine, sur les méthodes de gestion de collections en milieu « naturel », ou sur des connaissances concernant les liens entre la biodiversité et les ressources, biens et services obtenus des fonctions des écosystèmes...

4.3. Projets s'appuyant sur des plates-formes expérimentales

L'AAP pourra soutenir des projets scientifiques nécessitant et comprenant des investissements permettant la consolidation d'infrastructures et plates-formes ou la création de nouvelles infrastructures et plates-formes de petite taille, en aucun cas des grands équipements. Le terme de plate-forme doit être compris de la manière la plus large, depuis une station de recherche, jusqu'à des dispositifs expérimentaux, des instruments de mesures ou encore des centres de ressources biologiques. Le positionnement du projet par rapport aux plates-formes existantes, tant au plan national qu'au plan européen, devra être fortement argumenté, surtout pour des projets de plates-formes similaires ou proches de ce qui existe déjà (originalité, besoin, complémentarité).

L'AAP pourra aussi financer des frais de fonctionnement de ces équipements mais uniquement s'ils sont relatifs au projet présenté ; il ne pourra donc pas prendre en compte des financements de fonctionnement non liés au projet. Il sera veillé à ce que les plates-formes existantes (par exemples plates-formes RIO, ORE, Zones Ateliers...) soient bien valorisées avant d'envisager de financer de nouveaux équipements. Les coûts récurrents devront être assurés par l'établissement récipiendaire. Les nouveaux équipements qui seraient financés devront bénéficier à une large communauté scientifique, et non seulement à un petit nombre de chercheurs, d'équipes ou d'unités. Le montage financier, les partenaires impliqués, les règles d'accès et le fonctionnement doivent donc être explicités.

Le dossier de projet doit faire clairement ressortir les questions scientifiques qui seront abordées et les projets de recherches potentiels. Il est conseillé d'être le plus concret possible. Seuls des projets ayant atteint la maturité scientifique nécessaire ont des chances d'être sélectionnés.

5. Modalités et critères

5.1. Modalités

Les projets pourront être réalisés sur une période maximale de quatre ans.

Ils devront émaner d'équipes de recherche individuelles ou associer plusieurs équipes ou instituts, en France, en Europe et dans les pays du Sud. L'ouverture à des partenaires associatifs et privés est possible.

Les projets pourront comporter non seulement des moyens matériels (fonctionnement, équipements), mais aussi permettre des recrutements sous contrat à durée déterminée (CDD) de jeunes scientifiques, doctorants (sous réserve de l'accord d'une Ecole Doctorale et de perspectives de débouchés après thèse), ou post doctorants, d'ingénieurs et de techniciens. Les demandes de recrutement devront être dûment motivées.

Les déclarations d'intention, tout comme les projets devront être fournis dans les délais indiqués et respecter les formats requis, faute de quoi ils ne pourraient pas être examinés.

5.2. Critères

Les critères de sélection sont ceux de l'ANR : excellence scientifique, caractère novateur, originalité scientifique et contribution au progrès des connaissances, respect du cadre d'éligibilité du contenu thématique et scientifique.

S'y ajoutent l'importance des enjeux environnementaux, économiques et scientifiques, la nature interdisciplinaire de l'approche et le caractère structurant pour la communauté scientifique¹.

Une attention particulière sera portée à l'aspect financier : le montage financier devra être assez détaillé et les coûts ne devront pas être surévalués.

Il résulte de tout ce qui précède que, pour cet appel à propositions, il est attendu des projets dépassant **600 000 €** en coût complet (ensemble des coûts de personnel, de fonctionnement et d'équipement à la charge des participants et demandés à l'ANR ou d'autres financeurs).

5.3. Dispositions relatives aux pôles de compétitivité

Certains projets particuliers (en partenariat public/privé) peuvent être labellisés par des pôles de compétitivité. Dans ce cas, le porteur de projet pourra mentionner que le projet fait partie des projets labellisés (ou en cours de labellisation) par un pôle de compétitivité (ou par plusieurs en cas de projet interpôle). Les partenaires d'un projet labellisé par un pôle de compétitivité et retenus par l'ANR dans le cadre de cet appel à projet pourront se voir attribuer un complément de financement par l'ANR.

Le porteur de projet devra fournir la ou le(s) attestation(s) de labellisation signée(s) de(s) structures de gouvernance du(des) pôles concerné(s) accompagnée(s) d'une fiche résumée du

¹ Pour un projet en partenariat public/privé, la labellisation du projet par un pôle de compétitivité est considérée comme un indicateur de qualité du partenariat. Cet indicateur sera pris en compte dans le cadre de l'examen par le comité d'orientation stratégique. Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire que tous les partenaires d'un projet soient membres d'un pôle ou localisés dans sa région pour que ce projet puisse bénéficier du label de « projet de pôle ».

projet (contenant au minimum le résumé du projet, le nom des partenaires, le montant total du projet et les financements demandés) visée par un représentant habilité de la (des) structure(s) de gouvernance du(des) pôles(s) concerné(s). Ces documents devront être transmis en exemplaire original par courrier et par courrier électronique dans un délai maximum de 2 mois après la clôture de l'appel (le cachet de la poste faisant foi pour le courrier).

Faute de réception de ces documents dans les délais indiqués, aucun complément de financement ne sera accordé.

6. Instances de sélection et de décision

Le Comité d'Evaluation Scientifique de l'AAP (CES) est constitué sur la base de la Commission Scientifique de l'IFB à laquelle sont joints des scientifiques étrangers. Il est renouvelé pour minimum d'un tiers en comparaison à l'AAP 2005.

Le Comité d'Orientation Stratégique de l'AAP (COS) est constitué sur la base du Conseil de Groupement de l'IFB et reste inchangé par rapport à l'AAP 2005.

Les noms des membres de ces deux instances seront publiés sur les sites de l'ANR et de l'IFB.

7. Echancier

La sélection sera effectuée en deux temps : présélection sur la base de lettres d'intention et sélection finale après expertise d'un dossier complet et une audition. Deux rapporteurs externes au moins seront nommés pour chaque dossier.

- **4 mai : date limite de dépôt des lettres d'intention.**
- **15 et 16 mai : présélection** par le Comité d'Evaluation Scientifique IFBANR2006
- **22 mai : communication des résultats aux responsables des projets retenus. Appel à la présentation de projets complets.**
- **30 juin : date limite de dépôt des projets complets.**
- **6 au 8 septembre : Auditions** des porteurs des projets retenus par le CES (auditions de 20 minutes dont 5 minutes d'exposé de rappel et 15 minutes de questions)
- **Courant septembre : réunion du CoS**, classement de projets proposé à l'ANR.

Date limite de soumission pour les lettres d'intention : 4 mai 2006

Date limite de soumission pour les projets complets : 30 juin 2006

Le modèle de formulaire de soumission est annexé. Le résumé qui y figure sera rédigé en français et en anglais. Le dossier scientifique (dit B/ Description du Projet) sera rédigé en anglais, sauf pour des projets pour lesquels l'usage du français s'impose. Cette possibilité concerne en particulier les projets de Sciences Humaines et Sociales où le français peut être utilisé dans le cadre d'une évaluation internationale.

Les dossiers devront être **obligatoirement soumis à l'IFB par voie électronique (ifbanr2006@gis-ifb.org) ET par voie postale, cachet de la Poste faisant foi 04/05/06 minuit, à l'adresse suivante :**

Institut Français de la Biodiversité (IFB)
Programme Biodiversité ANR 2006
57 rue Cuvier - CP 41
75231 Paris cedex 05

Les projets devront être envoyés en **trois (3) exemplaires**, un original portant les signatures et deux photocopies.